

# DEVELOPPEMENTS DE L'EUROPE SOCIALE

**DIGEST EUROPEEN - DIGEST INTERNATIONAL**

---

623 |

# DIGEST EUROPEEN – DIGEST INTERNATIONAL

PAR | L'OBSERVATOIRE SOCIAL EUROPEEN<sup>1</sup>

Le Conseil européen de mars 2014 a inauguré le Semestre européen de coordination des politiques économiques et budgétaires. Si les indicateurs statistiques tendent à montrer une faible reprise de la croissance, celle-ci est inégale et trop faible pour améliorer sensiblement le niveau d'emploi. C'est dans ce contexte déprimé que les institutions de l'Union préparent une évaluation à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, la stratégie de croissance de l'Union européenne, appliquée depuis 2010. Face au risque de déflation qui plane sur la zone euro, les organisations internationales pressent la Banque centrale européenne (BCE) de passer de la parole aux actes en adoptant de nouvelles mesures non conventionnelles.

## 1. LE DEBAT INSTITUTIONNEL

---

### 1.1. SEMESTRE EUROPEEN

En préparation du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014, les différentes formations du Conseil avaient chacune préparé leur contribution. Les conclusions du Conseil EPSCO (Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs), adoptées le 10 mars 2014, font état des conséquences de la crise : « *croissance fragile, emplois en nombre insuffisant et de mauvaise qualité, aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale* ». Alors que les indicateurs économiques semblent indiquer une timide reprise, la situation sociale reste à tout le moins précaire. Les conclusions du Conseil EPSCO relèvent que « *la situation sociale au sein de l'UE ne connaît pas d'amélioration* » et que « *dans certains pays, elle tend même à s'aggraver* ».

Le rapport conjoint de la Commission européenne et du Conseil sur la situation sociale au sein de l'Union européenne ainsi que les conclusions sur l'examen annuel de la croissance 2014 et celles sur le rapport du comité de la protection sociale de la Commission, adoptés par le Conseil EPSCO, confirment l'évolution négative

---

(1) Chercheur principal : Cécile Barbier.

de ces dernières années en la matière. Ainsi, la pauvreté a atteint son niveau le plus élevé depuis six ans : près de 25 % de la population européenne, soit une personne sur quatre, est exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Depuis 2010, et l'adoption de la stratégie Europe 2020, 6,6 millions de personnes supplémentaires sont victimes de la pauvreté ou de l'exclusion sociale (avec une hausse enregistrée dans plus d'un tiers des Etats membres). Par ailleurs, l'inégalité des revenus s'accroît entre les Etats membres, en particulier ceux qui ont connu les plus fortes augmentations du chômage. Dans certains Etats membres, la croissance annuelle de la pauvreté relative est supérieure à 2 %. Le renforcement de la dimension sociale de l'UEM continue d'être « *une préoccupation constante du Conseil EPSCO* » qui appelle à poursuivre le travail en vue d'une « *pleine utilisation du tableau de bord des indicateurs clés en matière sociale et d'emploi* ».

Références :

3301e session du Conseil 'Emploi, politique sociale, santé et consommateurs', Doc. 7388/14 :

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/lisa/141465.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lisa/141465.pdf).

Rapport comité protection sociale : <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=EN&f=ST%206663%202014%20INIT>.

Rapport conjoint sur l'emploi - Adoption, Doc. 7476/14 :

<http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&t=PDF&gc=true&sc=false&f=ST%207476%202014%20INIT>.

## 1.2. GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE : ACCORD SUR LE SOMMET SOCIAL TRIPARTITE

Le Conseil EPSCO est parvenu à un accord de principe sur une proposition visant à adapter la décision du Conseil de 2003 instituant le sommet social tripartite (SST) à la suite des changements institutionnels apportés par le traité de Lisbonne. Le sommet social tripartite est censé faciliter les échanges de vues sur l'emploi et les aspects sociaux avec les partenaires sociaux européens au plus haut niveau en marge du Conseil européen. Le dialogue social reste essentiel dans le cadre de la gouvernance économique dans la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2020, en particulier dans le cycle du semestre européen annuel. Cela est particulièrement pertinent quand il s'agit de discussions sur la compétitivité, le bon fonctionnement des marchés du travail, les politiques salariales et les questions de politique sociale.

En préalable au Conseil européen de mars 2014, le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) a procédé à une analyse de la mise en œuvre du Semestre européen. Dans une résolution, la CES constate que : « *La politique menée actuellement par la Commission européenne et le Conseil fait l'impasse sur la dimension sociale de l'Union. Elle sacrifie les objectifs sociaux et environnementaux de la stratégie 2020 sur l'autel de la compétitivité-coûts et de l'orthodoxie budgétaire. Cette politique est un échec.* »

Lors du Sommet tripartite social, organisé en marge du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014, les participants se sont accordés sur le besoin de collaborer davantage au profit d'une croissance économique durable, tout en garantissant la cohésion sociale et la qualité de l'emploi. Les représentants des employeurs et des travailleurs européens ont mis en exergue le besoin d'un regain d'attention sur l'emploi. Ils ont en outre appelé leurs homologues à l'échelon national à s'engager activement dans l'application des plans de réforme nationaux et dans la gouvernance européenne en général. Ils ont présenté les progrès réalisés jusqu'ici dans l'exécution de leur programme de travail commun pour 2012-2014, dont les négociations communes actuellement consacrées à l'emploi.

Références :

Résolution de la CES - Semestre européen 2014 - Messages-clés de la CES au Conseil européen : <http://www.etuc.org/fr/documents/r%C3%A9solution-de-la-ces-semester-europ%C3%A9en-2014-messages-cl%C3%A9s-de-la-ces-au-conseil-europ%C3%A9en#.U2UWMSHL1dg>.

ETUC Resolution on the European Semester 2014 - ETUC Key Messages for the European Council :

<http://www.etuc.org/documents/etuc-resolution-european-semester-2014-etuc-key-messages-european-council>.

Sommet tripartite social: il faut rétablir la confiance en l'Europe, Commission européenne - IP/14/282, 20 mars 2014 :

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-14-282\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-282_fr.htm).

### 1.3. GARANTIE POUR LA JEUNESSE

En réponse à l'augmentation du chômage des jeunes, les institutions européennes ont introduit un nouvel instrument : la « Garantie pour la jeunesse ». La Garantie pour la jeunesse a fait l'objet d'un échange de vue entre les ministres du Conseil EPSCO qui en ont évalué la mise en œuvre dans les Etats membres : six milliards d'euros sont prévus pour aider les Etats membres qui présentent un taux de chômage des jeunes supérieur à 25 %. Les pays concernés doivent soumettre des programmes opérationnels à la Commission qu'ils doivent cofinancer en partie pour obtenir le financement européen.

### 1.4. RECOMMANDATION RELATIVE A UN CADRE DE QUALITE POUR LES STAGES

Le Conseil EPSCO du mois de mars 2014 a adopté une recommandation relative à un cadre de qualité pour les stages professionnels. La recommandation entend fournir des lignes directrices et des outils aux Etats membres, aux stagiaires, aux prestataires de stage, et à tous les autres intervenants afin de veiller à ce qu'ils soient un outil utile pour aider à la transition de la formation ou de l'inactivité vers l'emploi.

Référence :

Recommandation 2014/C 88/01 du Conseil du 10 mars 2014 relative à un cadre de qualité pour les stages, Journal officiel de l'Union européenne, C 88, 27 mars 2014.

#### **1.5. EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA STRATEGIE EUROPE 2020 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PAR LA COMMISSION EUROPEENNE**

La Commission européenne a lancé le 5 mars une réflexion sur la Stratégie de croissance de l'Union européenne en publiant une communication, intitulée « *Etat des lieux de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive* ». De l'avis même de la Commission européenne, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 ont été mitigés. Elle estime que l'UE est sur la bonne voie pour ce qui est d'atteindre ou de s'approcher de ses objectifs en matière d'éducation, de climat et d'énergie mais, vu l'ampleur des défis à relever, elle échoue à réaliser ses objectifs en matière d'emploi, de recherche et développement et de réduction de la pauvreté. Toutefois, les résultats et prévisions varient fortement entre les Etats membres. Elle a également lancé une consultation publique sur la Stratégie Europe 2020, ouverte du 5 mai 2014 au 31 octobre 2014. La Commission se basera sur les contributions obtenues lors de la consultation publique pour présenter, début 2015, des propositions aux fins de l'examen à mi-parcours de la Stratégie Europe 2020, qui sera suivie d'un débat lors du Conseil européen de printemps de l'année prochaine.

Références :

MEMO/14/149, 5 mars 2014 :

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_MEMO-14-149\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-149_fr.htm).

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Etat des lieux de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, COM(2014) 130 final, 5 mars 2014 :

[http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/europe2020stocktaking\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/europe2020stocktaking_fr.pdf).

IP/14/504, 5 mai 2014 :

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-14-504\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-504_fr.htm).

#### **1.6. SEMESTRE EUROPEEN : APPLICATION DU TWO PACK ET DU SIX PACK**

La Commission européenne a publié ses prévisions économiques du printemps le 5 mai 2014. Selon la Commission, la reprise économique se poursuit dans l'Union européenne à la suite de sa sortie de récession il y a un an. La nature progressive de ce redressement économique est selon la Commission européenne « *conforme à celle des reprises qui, par le passé, ont suivi les crises financières profondes. Même si les conditions de financement restent en général favorables, d'importants écarts persistent entre les Etats membres et entre les entreprises de tailles différentes.* » Pour la Commission, la situation

du marché du travail ayant commencé à s'améliorer courant 2013, davantage d'emplois devraient être créés (+ 0,6 % dans l'UE en 2014 et + 0,7 % en 2015, respectivement 0,4 % et 0,7 % dans la zone euro) et le taux de chômage devrait continuer de diminuer (pour atteindre 10,1 % dans l'UE et 11,4 % dans la zone euro en 2015, -0,4 % entre 2014 et 2015). L'inflation devrait rester faible, à la fois dans l'UE (1 % en 2014, 1,5 % en 2015) et dans la zone euro (0,8 % et 1,2 %). Ces prévisions économiques ont été présentées lors de la réunion de l'Eurogroupe des 5 et 6 mai 2014. A l'occasion de cette réunion, les programmes budgétaires ont été examinés à la suite de la publication des conclusions de la Commission européenne visant à détecter les déséquilibres macroéconomiques et à évaluer l'assainissement budgétaire des Etats membres de la zone euro. Il s'agit de l'application du Two Pack établissant des dispositions communes pour le suivi et l'évaluation des projets de plans budgétaires et pour la correction des déficits excessifs dans les Etats membres de la zone euro. Dans le cadre de la procédure pour déséquilibre macro-économique (PDM), introduite par le Six Pack, la Commission avait estimé que 14 Etats membres connaissaient des déséquilibres, à savoir: la Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, l'Irlande, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, la Hongrie, les Pays-Bas, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni. Pour la Croatie, l'Italie et la Slovaquie, ces déséquilibres étaient jugés excessifs.

#### Références :

IP/14/513, Prévisions économiques du printemps 2014 : une croissance fondée sur une base plus large, 5 mai 2014 :

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-14-513\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-513_fr.htm).

Commission concludes in-depth reviews to identify macroeconomic imbalances and assesses progress in fiscal consolidation, IP/14/216, 5 mars 2014 :

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-14-216\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-216_en.htm).

Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil et à l'eurogroupe. Résultats des bilans approfondis au titre du règlement (UE) No 1176/2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques. COM (2014) 150, 5/3/2014 :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0150&rid=1>.

## **2. LA REVISION DES TRAITES**

### **2.1. REVISION DES TRAITES**

En vue des élections européennes, les partis politiques européens ont adopté des manifestes. Plusieurs d'entre eux se prononcent en faveur d'une révision des traités européens en vue pour certains d'entre eux de revoir les dispositions sur la Banque centrale européenne. L'idée d'ouvrir les traités européens semble cependant hautement hypothétique.

### **3.     LEGISLATION SOCIALE DE L'UE**

---

#### **3.1.   DIRECTIVE D'EXECUTION SUR LE DETACHEMENT DES TRAVAILLEURS**

Le dumping social était l'un des enjeux principaux de l'euro-manifestation qui a réuni 40.000 personnes à Bruxelles début avril 2014. Les conditions de travail au rabais des travailleurs détachés par un employeur qui les envoie poursuivre leurs fonctions dans un autre Etat membre (directive 96/71/CE) ont été dénoncées ainsi que la concurrence déloyale qu'elles font peser sur les travailleurs des pays dans lesquels les travailleurs détachés exercent. A la suite d'un accord en trilogie de février 2014, le Parlement européen a adopté la directive d'exécution par 474 voix pour, 158 voix contre et 39 abstentions. L'application de la directive d'exécution sur le détachement n'empêchera pas, en tant que telle, la fraude et le travail au noir. Elle ne permettra pas de solutionner le dumping social, ce qui nécessiterait la révision de la directive initiale mais aussi l'adoption de nouvelles normes en matière fiscale.

Référence :

Résolution législative du Parlement européen du 16 avril 2014 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P7-TA-2014-0415>.

### **4.     LA VOIX DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

---

#### **4.1.   PERSPECTIVES ECONOMIQUES DU FMI**

Les organisations internationales, tel le FMI, ont toujours préconisé des politiques dites de l'offre en vue de favoriser la croissance économique. Dans la publication préliminaire des « Perspectives de l'économie mondiale », l'économiste en chef du FMI, Olivier Blanchard, est très clair : « *De plus en plus, la priorité doit être d'agir sur l'offre* ». Il poursuit : « *La croissance potentielle dans beaucoup de pays avancés est très faible. C'est une mauvaise chose en soi, mais cela complique aussi l'ajustement budgétaire. Il est donc d'autant plus important de relever la croissance potentielle : il s'agirait notamment de repenser les institutions du marché du travail, d'accroître la concurrence et la productivité dans un certain nombre de secteurs de biens non échangeables, de repenser la taille de l'Etat et d'examiner le rôle de l'investissement public* ». Cependant, l'économiste du FMI souligne aussi une autre tendance de plus en plus manifeste voire structurelle, à savoir la montée des inégalités de revenu : « *Bien que les inégalités aient toujours été considérées comme un problème important, on ne pensait pas, jusqu'il y a peu, qu'elles aient des implications majeures sur le plan macro-économique. Cette idée est de plus en plus remise en question. L'examen des retombées des inégalités sur la macroéconomie et sur la*

*conception de la politique macroéconomique sera probablement un point de plus en plus important de notre programme de travail ».*

A l'avenir, l'accent doit être mis avec plus d'insistance encore sur l'offre : la croissance potentielle dans de nombreuses économies développées est très faible. Mauvais en soi, ce constat complique encore la réalisation d'ajustements fiscaux. Dans ce contexte, la prise de mesures destinées à augmenter la croissance potentielle gagne sans cesse en importance - qu'il s'agisse de la réflexion relative à la refonte des institutions du marché du travail, du renforcement de la concurrence et de la productivité dans un certain nombre de secteurs non marchands, ou encore de la refonte de la taille des pouvoirs publics ou de l'examen du rôle accordé à l'investissement public.

Bien que l'inégalité ait toujours été perçue comme une question essentielle, rares étaient les personnes convaincues, jusqu'il y a peu, des implications essentielles de cette dimension sur les développements macro-économiques.

Cette conception est sans cesse davantage remise en question. La manière dont l'inégalité a des incidences sur la macro-économie et sur la conception de la politique macro-économique devrait, selon toute vraisemblance, revêtir une importance accrue dans nos activités.

Le rôle des banques centrales dans la lutte contre l'inflation est un des principes intangibles de la théorie économique. Au niveau européen, cet objectif est inscrit dans les traités européens et les statuts de la Banque centrale européenne (BCE). Cependant, l'inflation demeure très faible depuis plusieurs mois et, dans une situation de croissance économique très faible, cette politique monétaire engendre donc un risque de déflation. Selon le rapport du FMI, ce risque reste relativement élevé dans la zone euro, où il avoisine encore 20 %, tandis qu'il est pratiquement négligeable pour les autres pays. Face à ce risque, l'économiste en chef du FMI en appelle à plus d'action de la BCE, une demande relayée par la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, qui a demandé à la BCE de passer de la parole aux actes.

#### Références :

Perspectives de l'économie mondiale, FMI, Etudes économiques et financières, Olivier Blanchard, avril 2014 :

<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2014/01/pdf/textf.pdf>.

World Economic Outlook (WEO), Recovery Strengthens, Remains Uneven, avril 2014 (Full English version) :

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2014/01/pdf/text.pdf>.



#### 4.2. L'OCDE DEMANDE DES ACTIONS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (BCE)

Après le FMI, début mai 2014 l'OCDE estime que la BCE devrait « prendre de nouvelles mesures pour ramener plus fermement l'inflation vers son objectif », soit un peu moins de 2 %, et « se tenir prête à prendre d'autres mesures d'expansion non conventionnelles ». Le chômage a commencé de refluer par rapport aux niveaux sans précédents observés dans le sillage de la crise, mais plus de 44 millions de personnes devraient encore être sans emploi dans la zone OCDE à la fin de 2015, soit 11½ millions de plus qu'avant la crise. L'OCDE met en évidence un ensemble d'actions de politique économique à engager pour renforcer encore la reprise. Elle souhaite de nouvelles mesures de la part de la BCE. Selon l'OCDE, la politique monétaire doit rester accommodante, surtout dans la zone euro, où une nouvelle réduction des taux d'intérêt est justifiée, au vu d'une inflation faible et en baisse, et au Japon, où les achats d'actifs devraient se poursuivre comme prévu. Aux Etats-Unis, où la reprise est plus solide, les achats d'actifs de la Réserve fédérale devraient cesser progressivement en 2014 et les taux directeurs devraient commencer à être relevés courant 2015. A l'issue d'une réunion du Conseil des gouverneurs de la BCE, organisée exceptionnellement à Bruxelles le 8 mai 2014, le président de la BCE a estimé qu'elle n'était pas disposée « à avoir une inflation faible pendant trop longtemps », confirmant ainsi qu'elle ne voit pas de risque de déflation émerger. Le président de la BCE, Mario Draghi, se base sur les dernières estimations d'inflation publiées par Eurostat fin avril 2014 selon lesquelles le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 0,7 % fin avril 2014, en hausse par rapport au mois de mars où il était de 0,5 %. La BCE entend donc utiliser les projections macroéconomiques de ses services, disponibles depuis début juin 2014.

L'OCDE met en exergue une série d'exigences stratégiques destinées à consolider la reprise. La politique monétaire doit rester accommodante, notamment dans la zone euro, où une nouvelle baisse des taux d'intérêt serait justifiée, en raison de la faible inflation et de sa tendance à la baisse, ainsi qu'au Japon, où le rachat d'actifs devrait se poursuivre comme prévu. Il conviendrait, aux Etats-Unis, où la reprise est davantage ancrée, de mettre un terme progressif au rachat d'actifs par la Federal Reserve en 2014, tandis que les taux directeurs devraient commencer à être relevés en 2015.

#### Références :

Perspectives économiques, OCDE, 6 mai 2014 ;

<http://www.oecd.org/fr/presse/l-economie-mondiale-se-renforce-mais-des-risques-importants-demeurent.htm>.

Introductory statement to the press conference Mario Draghi, President of the ECB, Bruxelles, 8 mai 2014 : <http://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2014/html/is140508.en.html?2bc1575ff6b90daa3dea4baba3f7add4>.

#### **4.3. RAPPORT DE L'ORGANISATION POUR LA COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (OCDE) SUR LA CROISSANCE INCLUSIVE**

Selon un rapport récent de l'OCDE, les inégalités fragilisent la croissance économique et le bien-être. Après d'autres, l'OCDE constate que les bénéfices de la croissance ont été captés par les plus hauts revenus : dans les pays de l'OCDE en 2010, le revenu moyen des 10 % les plus riches de la population était 9.5 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres, alors qu'il n'était que 7 fois supérieur il y a 25 ans. Selon les auteurs de ce rapport, les politiques économiques et sociales doivent être conçues de manière à favoriser à la fois l'équité et la croissance. Ainsi, les investissements dans les compétences et l'éducation peuvent permettre des avancées considérables vers la réalisation de ce double objectif. Les administrations locales ont un rôle déterminant à jouer, notamment en investissant dans des logements et des transports publics de qualité, et en offrant des programmes de formation ciblant les catégories défavorisées de la population.

Référence :

All on board. Making Inclusive Growth happen, OCDE, Better policies for better lives, Ford Foundation, mai 2014 :

<http://www.oecd.org/inclusive-growth/reports/All-on-Board-Making-Inclusive-Growth-Happen.pdf>.